

Règlement financier 2026-2027

1. Contribution des familles :

Nous appliquons le système des deux contributions adoptées par l'enseignement catholique de Savoie

- la contribution fixe,
- la contribution variable, **A PARTIR DU REVENU FISCAL DE REFERENCE ANNEE 2024**

<i>Barème applicable à l'impôt 2025 avec les revenus 2024</i>		Contribution Fixe Mensuelle	Contribution Variable obligatoire	Total mensuel	Total sur 10 MOIS
Jusqu'à 11 294 Euros par an	A	35.00 €	32.00 €	67.00 €	670.00 €
De 11 295 Euros à 28 797 Euros	B	35.00 €	40.50 €	75.50 €	755.00€
De 28 798 Euros à 50 000 Euros	C	35.00 €	48.00 €	83.00 €	830.00€
De 50 001 Euros à 73 000 Euros	D	35.00 €	60.50 €	95.50 €	955.00€
De 73 001 Euros à 96 000 Euros	E	35.00 €	75,50 €	110.50 €	1105.00€
De 96 001 Euros à 119 000 Euros	F	35.00 €	82.00 €	117.00 €	1170.00€
Plus de 119 001 Euros	G	35.00 €	97.50€	132.50€	1325.00€

Le prélèvement se fera sur 9 mois (D'octobre à juin.)

Une facture de régularisation sera faite sur juillet avec 2 possibilités :

- 1 – un remboursement sera établi
- 2 – un règlement sera attendu ou prélevé si vous avez donné votre RIB

REDUCTION SUR LA CONTRIBUTION FIXE (dans l'Ensemble Scolaire)

- 2^{ème} enfant = – 30%
- 3^{ème} enfant = – 50%
- A partir du 4^{ème} = gratuité sur la scolarité fixe

2. Cantine Etude-garderies

Le prix du repas est de **7.10 €** et 5,30 € pour RF inférieur à 11 294€.

Cette somme couvre le coût du repas, une partie des frais d'accompagnement et de surveillance et les fluides.

Les repas doivent être payés à l'avance via ECOLE DIRECTE

Concernant l'étude et les garderies : FORFAIT ANNUEL 4 JOURS.

Si votre enfant est inscrit à ce forfait, vous n'aurez pas besoin de l'inscrire via ECOLE DIRECTE. Les jours d'étude seront directement saisis pour l'année et le règlement se fera par prélèvement mensuel et apparaîtra sur votre facture annuelle.

Le forfait quatre jours est bien sûr avantageux. (12 jours gratuits environ).

Attention, il s'agit d'un forfait : cela implique la fréquentation régulière de votre enfant. Les remises pour absence ne pourront se faire qu'à partir de quatre jours consécutifs pour raisons médicales

FORFAIT 4 JOURS	MATIN	SOIR de 16h45 à 18h	SOIR de 16h45 à 18h30
1 enfant	200 € (18€/mois)	488 € (54€/mois)	660 € (73€/mois)
2 ^{ème} enfant	119 € (13€/mois)	341 € (38€/mois)	462 € (51€/mois)
3 ^{ème} enfant	85 € (9,40/mois)	244 € (27€/mois)	330 € (36€/mois)
4 ^{ème} enfant	gratuit		

TARIF UNITAIRE	MATIN	SOIR de 16h45 à 18h	SOIR de 16h45 à 18h30
1 enfant	1,60 €	3,60 €	5 €

En cas de retard après 18h30, chaque minute sera facturée 5€

Chaque mois, si vos comptes garderie et cantine sont négatifs le solde sera prélevé par la comptabilité sur votre compte bancaire.

3. APEL

La cotisation APEL sera de 21,50 € par an et par famille, ou 8,20 € si vous cotisez déjà dans un autre établissement de l'enseignement catholique de Savoie. Elle figurera automatiquement sur votre facture. Merci de faire un courrier à la direction en cas de refus.